



Mutuelle enfants suite à une séparation ou un divorce

Par Lisa4475

Bonjour,

Séparée de mon ex avec deux enfants, il ne veut pas partager la mutuelle des enfants avec moi mais veut bien, par contre, bénéficier des remboursements de cette même mutuelle !! Comment faire alors ? Ne pas lui déduire les remboursements mutuelle mais seulement les remboursements de la sécu ? Nous avons fait notre séparation à l'amiable, sans passer devant un juge. Il ne participe pas non plus aux forfaits mobiles ni même à l'argent de poche. De même, la pension pour mes deux enfants n'a pas bougé depuis notre séparation.
Merci !

Par kang74

Bonjour

Il n'est obligé de rien sans jugement .

Par de là , il peut, librement, ne plus rien donner ou décider que les enfants vivront chez lui .

Par Lisa4475

Bonjour,

Oui d'accord donc il faut que je passe par le JAF c'est bien ce que je comptais faire, cela sera clair et net au moins et cela m'évitera de quémander tout. Cela est rapide une fois le dossier déposé ?

Merci !

Par Isadore

Bonjour

S'il verse une pension sans jugement c'est déjà plus que ce qu'il est obligé de faire. Vous ne pouvez lui reprocher de ne pas participer à des dépenses superflues comme l'argent de poche..

Classiquement les dépenses courantes comme les abonnements téléphoniques ou la mutuelle sont incluses dans la pension.